

226C0242  
FR0000131757-FS0175

2 mars 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ERAMET**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 février 2026, complété notamment par un courrier reçu le 27 février, la société Kopernik Global Investors, LLC<sup>1</sup> (251 Little Falls Dr., Wilmington, DE 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 février 2026, le seuil de 5% du capital de la société ERAMET et détenir, pour le compte desdits clients, 1 559 523 actions ERAMET<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et 3,16% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ERAMET sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. David Iben, lequel a précisé ne pas détenir d'action ERAMET à titre personnel.

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 64 558 actions ERAMET pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 28 755 047 actions représentant 49 370 548 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.